

"Le Collège d'Europe à Bruges, après Strasbourg" dans Journal de Bruges et de la Province (2 septembre 1950)

Légende: Le 2 septembre 1950, le Journal de Bruges et de la Province détaille le programme des cours et des conférences qui seront dispensés au Collège d'Europe et rappelle tout le chemin parcouru pour permettre sa création.

Source: Journal de Bruges et de la Province. 02.09.1950, n° 68; 114e année. Bruges.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"le_college_d_europe_a_bruges_apres_strasbourg"_dans_journal_de_bruges_et_de_la_province_2_septembre_1950-fr-c8d40dea-3c21-44d3-ada4-cc749e0de9df.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 19/09/2012

Le Collège d'Europe à Bruges, après Strasbourg

La séance d'ouverture officielle de la première année académique du Collège d'Europe aura lieu le 12 octobre prochain à Bruges sous la présidence de M. Salvador de Madariaga, président de la section culturelle du Mouvement Européen.

C'est ce qu'a annoncé, ce jeudi, M. Brugmans, recteur du Collège d'Europe, aux représentants de la presse locale. M. Brugmans qui revient de Strasbourg a démontré ensuite toute l'importance de la reconnaissance de cette institution par l'Assemblée Consultative Européenne de Strasbourg.

La 2e session de cette assemblée a sans doute déçu bien des espoirs, peut-être trop naïfs et trop ambitieux. Toujours est-il qu'elle a examiné avec sérénité et noblesse les problèmes culturels qui se posent. Le débat avait été préparé et fut introduit brillamment par MM. Alessandro Casati, sénateur italien, et Victor Larock, député belge, respectivement président et rapporteur de la Commission. Ce débat a consacré notamment une initiative européenne déjà existante: le Collège d'Europe.

En effet, la résolution culturelle, adoptée à l'unanimité, examine les modalités du soutien à accorder aux institutions scientifiques et éducatives, travaillant dans le cadre européen. Nommément, elle en cite deux, l'une et l'autre créations du Mouvement Européen: le Centre Européen de la Culture à Genève et le Collège d'Europe à Bruges. Elle recommande au Comité des Ministres d'accorder à ces établissements le haut patronage du Conseil de l'Europe.

Que signifie cette décision ?

Elle signifie d'abord une consécration d'ordre moral, dans l'immédiat. Elle signifie ensuite que, le jour où le Conseil d'Europe sera doué d'un pouvoir effectif, il sera disposé à prendre le Collège à sa charge et à en faire un organisme officiellement européen. Elle signifie enfin qu'en attendant, ce patronage équivaut, pour les états membres, à une obligation de soutenir financièrement le Collège.

Ce dernier aspect n'est pas à négliger, surtout lorsqu'on pense aux frais d'inscription et d'internat encourus par les étudiants. Dans ce domaine plusieurs gouvernements ont déjà fait le nécessaire en accordant des bourses à leurs nationaux. D'autres, en revanche, hésitaient encore: le vote de la résolution culturelle à Strasbourg pourra sans doute les décider — en attendant une aide financière plus substantielle, dont la Belgique a très généreusement donné l'exemple.

Dans l'ensemble, les préparations de la première année académique du Collège se poursuivent d'une façon satisfaisante. Sur ce terrain comme sur les autres, les organisateurs rencontrent des difficultés analogues à celles qui se présentent dans l'ordre politique et économique. Chose curieuse: les pays qui sont réticents devant une évolution trop rapide à leur gré dans le sens fédéraliste, se montrent également prudents lorsqu'il s'agit de coopération intellectuelle effective. Mais si leurs hésitations peuvent être vaincues quelque part, c'est bien dans ce domaine.

Dès maintenant, voici une liste des professeurs qui viendront enseigner à Bruges pendant un trimestre: M. Emmanuel Berl (histoire); M. Maurice Le Lannou (géographie); M. François Perroux (économie politique); M. John Bowle (philosophie politique et sociale); M. A. de Vreese (droit international).

Par ailleurs, des «visiting professors» viendront traiter pendant au moins une semaine des questions particulières. Citons: MM. Harrison Church; R. W. G. Mackay; Etienne de la Vallée Poussin; Prof. van der Leeuw; Max Sorre; Reginald Lang (Northfield, Minnesota, U.S.A.) Fogarty (Oxford); Lucien Laurat; A. Rossi; Bertrand de Jouvenel; H. Janne et J. F. Gravier.

Parmi les conférenciers, signalons Sir David Maxwell Fyffe; Léopold Senghor; Eugen Kogon; Louis Salleron; Lord Layton; Pierre Gourou; Denis de Rougemont; Julian Amery; André Philip; Leo van Puyvelde; R. P. de Grunne; R. P. Lannoy; Sir Harold Butler et Raoul Dautry. Enfin, des personnalités comme Ernst Reuter, maire de Berlin-Ouest, André Siegfried et Charles de Visscher, ont promis leur

concours sans pouvoir en préciser la nature ni l'ampleur pour l'année qui vient.

Le 12 octobre 1950 fera date dans les annales brugeoises. Il marquera en effet le jour où a pris réellement corps dans notre ville, dans notre pays, cette institution internationale qui vise à former, à «européaniser» ceux qui constitueront, dans l'avenir, les cadres de la nouvelle organisation de l'Europe-Unie, toujours en gestation.

Tous ceux qui ont travaillé à la réalisation de ce Collège d'Europe, qui ne fut un temps qu'une idée lancée en l'air, peuvent maintenant, en mesurant le chemin accompli en un laps de temps qui ne dépasse guère celui d'une année, être bien satisfaits des résultats déjà obtenus.

Tout ce qui a été fait ne l'a pas été sans mal et il faut féliciter ceux qui en furent les zélés défenseurs et surtout ceux qui se sont dépensés sans compter pour que cette idée se matérialisât et prît corps: M. Salvador de Madariaga, philosophe espagnol qui eut dès le début une très grande inclination pour que ce fut Bruges le lieu d'élection du Collège ; M. Henri Brugmans, lui-même, professeur à l'Université de Leyde et recteur à présent de ce Collège; M. John Bowle, professeur à l'Université d'Oxford, qui présida, l'année dernière la session préparatoire; M. Henri Van Effentere, professeur à la Faculté aux Lettres de Caen, qui assumera cette année les fonctions de directeur d'études du Collège; M. Julius Hoste, ancien ministre et enfin, last but not least, le père Verleye, l'infatigable secrétaire du Comité local qui plus qu'aucun autre a connu de près toutes les vicissitudes rencontrées en chemin sans que jamais aucune d'entre elles n'ait réussi à entamer sa foi dans les destinées du Collège, destinées qui peuvent être infiniment brillantes pour peu que le climat politique de l'Europe lui soit favorable.

Quarante étudiants ce n'est pas énorme mais c'est suffisant pour commencer étant donné, qu'on le veuille ou non, que cette année sera une grande année d'expériences après laquelle on pourra tirer des enseignements touchant l'organisation des cours et le programme des matières enseignées.

L'Europe a besoin des hommes qui sortiront de ce Collège. L'Europe, à Strasbourg, lui a fait confiance. Le Collège d'Europe s'en montrera digne et prouvera par là la nécessité de sa création.